

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INCENDIE DU 28 AOÛT À ECUBLENS

Les analyses permettent de lever les mesures sanitaires de précaution

Aucune pollution inquiétante n'a été détectée au niveau des surfaces et des sols à la suite de l'incendie du centre de recyclage de l'entreprise Thévenaz-Leduc à Ecublens, le 28 août dernier. Les recommandations sanitaires particulières destinées à la population des communes alentour sont donc levées dès aujourd'hui.

Les résultats des différentes analyses réalisées par la Direction générale de l'environnement, avec le soutien d'Unisanté, après l'incendie qui a touché le centre de recyclage de l'entreprise Thévenaz-Leduc à Ecublens, sont désormais disponibles. Ils montrent qu'aucune pollution aiguë qui nécessiterait le maintien de mesures particulières pour la population n'a été constatée.

Des investigations ont été menées dans les dépôts de suie, les sols et les eaux. Elles ont notamment porté sur les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), les dioxines/furanes, les PCBs, et les métaux lourds. Elles ont permis de montrer qu'il n'y a pas d'atteinte aux sols et aux eaux de la Venoge. A la lumière de ces résultats, aucune investigation supplémentaire n'est nécessaire.

Levée des mesures de précaution

A la suite de l'incendie, les autorités cantonales ont appelé la population vivant dans le périmètre du sinistre à respecter des mesures de précaution, notamment d'éviter la consommation d'œufs provenant de poulaillers privés ayant été exposés aux cendres et aux suies. Les analyses désormais disponibles permettent de lever ces mesures.

Même si ces résultats indiquent qu'aucun risque particulier en rapport avec l'incendie n'est à signaler, les recommandations habituelles relevant des bonnes pratiques générales d'hygiène et de prévention restent valables pour toutes et tous, indépendamment de cet événement :

- se laver les mains après les activités avec de la terre, en particulier pour les jeunes enfants, et éviter qu'ils portent de la terre à la bouche ;

- laver les fruits et légumes provenant des jardins privés avant leur consommation.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 24 septembre 2026

DSAS, Thierry Fumeaux, médecin cantonal, [medias.sgdsas\(at\)vd.ch](mailto:medias.sgdsas(at)vd.ch)

DJES, Clive Muller, directeur a.i. de l'environnement industriel, urbain et rural, Direction générale de l'environnement, [021 316 43 78](tel:0213164378)